



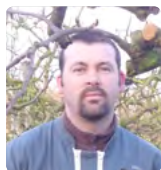
Arboriculture

Agent arboricole



Témoignage

Autres dénominations : Aide-arboriculteur, Agent d'arboriculture fruitière



Comment avez-vous choisi la filière arboricole ?

Après un BTS et une licence de biochimie, j'ai effectué des travaux saisonniers de cueillette des pommes. Mon employeur m'a proposé de m'embaucher et je me suis finalement reconverti dans cette filière en me formant sur le terrain. Je travaille dans cette exploitation arboricole depuis une douzaine d'années.

En quoi consiste votre travail ?

L'exploitation compte près de cinquante hectares de pommiers et de poiriers. Avec deux autres salariés, je suis chargé de tous les travaux au fil des saisons : taille, traitements phytosanitaires, entretien des arbres (attachage, palissage), éclaircissage, cueillette. J'encadre souvent une équipe de quatre à six personnes et des saisonniers, jusqu'à 20 personnes pour l'éclaircissage et 30-35 personnes pendant la cueillette.

Qu'appréciez-vous dans ce métier ?

J'ai toujours été attiré par le travail à l'extérieur. Il faut être en bonne forme physique mais c'est très varié. Les méthodes de travail changent d'une année à l'autre et les techniques de production évoluent avec la protection intégrée et la réduction des phytosanitaires. De plus, l'emploi des saisonniers permet de travailler en équipe. Je suis rarement seul

Yann ESNAULT

Agent arboricole à Champigny (Maine et Loire)

Formation

● **CAPA** Productions horticoles, spécialité productions fruitières

● **Bac professionnel** Productions horticoles

Activités



Les activités de l'agent arboricole sont principalement liées à l'entretien et à la production du verger :

- Il effectue les tailles de formation et de fructification des arbres selon des techniques spécifiques, à l'aide d'un sécateur manuel ou mécanique.
- Il protège le verger des maladies et des parasites par l'application de traitements phytosanitaires. Il assure aussi le désherbage.
- Après la floraison, il aide à l'installation des filets anti-grêle et contribue à la mise en place du système d'irrigation, nécessaire à la maturation des fruits.
- Il réalise l'éclaircissage en éliminant les fruits de petits calibres et en répartissant les autres en fonction de la charge des branches souhaitée.
- Il participe à la récolte en respectant les indications données par le chef de culture (maturité, calibre...).

Les tâches de l'agent arboricole portent également sur les travaux de plantations :

- Après l'arrachage des vieux arbres, il travaille mécaniquement le sol.
- Il installe les rangées de piquets, plante les arbres et sème de l'herbe entre les rangs si nécessaire.
- Il effectue ensuite le palissage des arbres (fixation des branches sur les fils tendus entre les piquets).

Eventuellement, l'agent arboricole participe aussi aux opérations de tri, de calibrage et de conditionnement de la récolte.

Il est amené à conduire des engins agricoles, voire même, de plus en plus, à en assurer l'entretien courant.

Il peut encadrer ponctuellement le personnel saisonnier et deviendra, à cette occasion, chef d'équipe.





Arboriculture

Agent arboricole

Conditions d'exercice

L'agent arboricole travaille dans une exploitation agricole, spécialisée ou orientée vers l'arboriculture. Il exerce son activité essentiellement en plein air. Son rythme de travail et ses

activités varient suivant les saisons. Sous la responsabilité du chef de culture, ou directement de l'exploitant, il reste largement autonome dans ses tâches quotidiennes.



Compétences et qualités

L'agent arboricole maîtrise les techniques de taille. Son sens de l'observation lui permet d'apprécier l'état des arbres et de détecter une maladie. Autonome, il est capable d'intégrer les consignes du chef de culture ou de l'explo-

tant. Ses facultés d'adaptation sont nécessaires devant la variété des tâches, des vergers et l'évolution des techniques de taille. Il apprécie le travail physique.

Perspectives d'évolution

- S'il est capable d'organiser les chantiers et s'il dispose d'une expérience de l'encadrement de personnel saisonnier, l'agent arboricole peut évoluer vers un poste de **chef d'équipe**. Lorsqu'il aura acquis suffisamment de connaissances en arboriculture, et qu'il aura développé son autonomie et sa prise d'initiatives, il accèdera au titre de **chef de culture**.
- Avec des compétences en économie et en gestion, ainsi que des connaissances plus pointues en arboriculture, il pourra également devenir **arboriculteur**.

Pour en savoir +



CONSULTER

- les fiches ROME n° A1401 et A1405 du Pôle emploi
www.pole-emploi.fr

CONTACTER

- la Fédération Nationale des Producteurs de Fruits - FNPF
www.fnpfruits.com

